

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 27 août 2018

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS VETERANS

AUTEUILLOIS AS

Le club nous fait part de sa problématique de terrain pour faire jouer son équipe, car le terrain d'AUTEUIL LE ROI n'est pas disponible. Il nous informe s'être mis d'accord avec le club du TREMBLAY pour utiliser son terrain, sauf qu'il n'y a pas d'alternance entre ces équipes. **La Commission prend note de votre demande., elle ne peut y répondre favorablement à 100% compte tenu des alternances déjà prévues dans la poule. Elle a fait une modification mais vous vous retrouverez donc à jouer certains dimanches en même temps que l'équipe du TREMBLAY. Merci d'anticiper les problèmes avec la Commission C.O.C.**

U17

D2A : MONTIGNY LE BX AS 1

Demande du club pour évoluer en poule B. La Commission, pour des raisons invoqués par la CDPME, publiées dans YF 1573 : « La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine. Par conséquent, la Commission sera vigilante sur cette division, concernant les équipes de MONTIGNY LE BX AS & RAMBOUILLET FC. »

La Commission ne peut donc pas accéder à votre demande.

ENGAGEMENTS

SENIORS

D6C : MAGNY 78 FC 2

Equipe non engagée initialement.

La Commission retire l'équipe de la poule. COIGNIERES FC 3 prend sa place.

VETERANS

Nouvelles équipes à engager en D5

ELANCOURT OSC 12 intégrée en D5E.
PORCHEVILLE FC 12 intégrée en D5A.
TRAPPES ES 12 intégrée en D5E.

YVELINES FOOTBALL N°1576

D5B : Forfait de MESNIL LE ROI AS 12
D5D : Forfait de VILLIERS/AUTEUILLOIS 12.

CDM

Nouvelle équipe à engager en D2

FONTENAY ST PÈRE AS 5 intégrée en D2A.

Concernant les catégories de jeunes, afin de ne pas modifier plusieurs fois les poules de dernière division, la Commission se laisse un délai afin de récolter toutes les demandes de nouvelles équipes ainsi que de comptabiliser d'éventuels désistements. La Commission liste donc ci-dessous toutes les demandes en cours :

U19

D3A : CONFLANS FC 2

Equipe non engagée initialement.

La Commission retire l'équipe de la poule.

Nouvelle équipe à engager en D3

FOURQUEUX OMS 1

D3B : Forfait de MESNIL LE ROI AS 12

U17

Nouvelles équipes à engager en D4

ISSOU AS 1

TRAPPES ES 3

U15

Nouvelle équipe à engager en D5

ISSOU AS 1

INFORMATION

U17

Montées en D2 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1 / MONTIGNY LE BX AS 2

La Commission prend note de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux réunie le 21.08.2018, qui confirme la montée de l'équipe de MONTIGNY LE BX AS en D2.